

Image not found or type unknown



Retour de la caution.....d'un appartement !

Par **FRANCE83**, le **23/02/2010 à 16:14**

Bonjour, J'ai donné mon congé à mon propriétaire d'un appartement meublé , ceci deux mois en avance . Il a été découvert une fuite d'eau qui vient de l'intérieur des murs , mon propriétaire ne veut pas me redonner la "caution" d'entrée ,sous prétexte que la fuite n'est pas réparée .En a -t-il le droit ? Merci .

Autre question , en 1998,, j'ai gagné un procès , l'adversaire a été condamné à me dédommager de 120 000 frs . Il a complètement disparu de la circulation , est-il possible à ce jour , malgré les années passées , de remettre ce dédommagement en route , sachant ou se trouve mon débiteur .Merci.

Par **fabienne034**, le **23/02/2010 à 16:24**

Bonjour,

le propriétaire doit vous rendre la caution

pour tout savoir sur le bail meublé

<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

en général on paie pas le dernier mois de loyer pour récupérer sa caution quand on sent que le propriétaire ne remboursera pas

pour la deuxième question il y a des règles de prescription

pour connaître la prescription

<http://www.fbls.net/prescription.htm>